



Conseil Municipal

Séance Ordinaire du lundi 21 septembre 2026

Le lundi 21 septembre 2026 à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guillaume CARASSIO.

Présents :

Guillaume CARASSIO - Frédérique CHANAL - Mickaël LE NÔTRE - Marie-Hélène SENNAC - Henri BOURGUIGNON - Odette DESGIGOT - Pierre LEFEBVRE - Guy GUERRAZ - Jean PHILIBERT - Nadine JANON MENZILDJIAN - Luc REHMET - Daniel ROTA - Claude CHALVIN - Sabine ARPINO - Nathalie CHANTEUX - Laurent CHARNAY - Gérald PRAS - Dorothée LEVERT REVOL - Valérie DELORME - Giuseppe FERRARA - Damien FOSSA - Alain CIPRIANI - Nathalie VIAL - Patrick LOMBARD

Procurations :

Gaëlle FAOU à Damien FOSSA - Isabelle LETOURNEUR à Frédérique CHANAL - Robert PATUREL à Giuseppe FERRARA

Secrétaire de séance : Nadine JANON MENZILDJIAN

Date de la convocation du Conseil Municipal : mardi 15 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	24
Procurations :	3
Votants :	27

Le Quorum est atteint.

Délibération N°2026_078_DEL

Objet : Solidarité de la commune de Vif envers les communes sinistrées et en direction des forces de sécurité civile suite aux incendies de l'été 2026

Ces derniers mois, des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ravageant plus de 120 000 hectares, nécessitant l'évacuation de nombreux habitants dans de nombreuses communes, et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à l'ampleur des destructions et alors que nous étions collectivement encore dans un effet de sidération au regard notamment du méga-feu ayant sévi sur une partie de la Gironde, l'association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) a appelé ses membres à contribuer à un soutien financier pour les opérations d'urgence mais aussi de reconstruction des communes touchées.

A la hauteur de ses moyens, c'est à dire via une subvention d'un montant de 2 000 €, la commune de Vif souhaite participer à cette solidarité nationale institutionnelle en contribuant à ce fonds de soutien aux communes sinistrées.

Par ailleurs, la relation entre la commune et les forces de sécurité civile est ancienne et étroite avec la présence de la caserne sur le territoire Vifoise et des forces de jeunes sapeurs-pompiers dynamiques.

Ayant appris l'engagement de plusieurs sapeurs-pompiers de Vif pendant l'été dans la Drôme et à Fontainebleau, la commune de Vif tient à témoigner la reconnaissance de tous les Vifoises et Vifois à ces hommes et ces femmes. C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Amicale des sapeurs-pompiers. Cette subvention permettra à l'Amicale d'aménager et d'équiper les lieux de vie pour les temps de pause de la future caserne.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111-1 et L2121-29 du CGCT ;

Vu l'avis de la commission « Ressources » en date du 10 septembre 2026 ;

Considérant que les incendies de l'été 2026 ont gravement touché plusieurs communes, provoquant :

- la destruction ou la dégradation importante de biens publics (voiries, équipements collectifs, réseaux, bâtiments communaux) et privés,
- l'interruption ou la perturbation de services publics locaux essentiels,
- des opérations d'évacuation, de mise en sécurité et d'hébergement d'urgence de populations,
- des atteintes significatives à l'environnement, aux espaces naturels et forestiers et, par voie de conséquence, aux conditions de vie et d'attractivité de ces territoires ;

Considérant que les communes sinistrées se trouvent confrontées, à court et moyen terme, à des besoins importants de remise en état des infrastructures, de sécurisation des sites, de rétablissement des services publics, ainsi qu'à la nécessité d'engager ou de renforcer des investissements de prévention contre les risques d'incendie et la récurrence de tels événements ;

Considérant que ces conséquences dépassent largement le seul périmètre strict des communes sinistrées, en affectant l'ensemble du tissu économique et social (activités économiques, tourisme, emplois, vie associative) ;

Considérant que les sapeurs-pompiers de Vif assurent, de manière continue, une mission de service public de secours et de protection des personnes et des biens sur le territoire communal et au-delà ;

Considérant que les sapeurs-pompiers de Vif ont été particulièrement mobilisés au cours de l'été, notamment dans le cadre des renforts envoyés dans la Drôme et à Fontainebleau pour la lutte contre les feux de forêt et les opérations de secours, illustrant leur engagement au-delà du périmètre communal et la solidarité interterritoriale ;

Considérant que l'Amicale des sapeurs-pompiers de Vif contribue, par ses actions, à la convivialité, au soutien moral et à la cohésion des sapeurs-pompiers ;

Considérant que les lieux de vie et espaces de convivialité au sein de la caserne participent au bon fonctionnement du service de secours, en permettant le repos, la récupération et l'organisation des équipes, et qu'il est dans l'intérêt de la commune de contribuer à leur équipement ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **décide** :

- **DE CONTRIBUER** au soutien des communes impactées dans la mesure de ses capacités, en actant un don d'un montant de 2 000,00 € au fonds de soutien direct aux communes sinistrées ouvert par l'Association des maires de France.
- **DE CONTRIBUER** au soutien de l'Amicale des sapeurs-pompiers, en actant une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000,00 € qui viendrait compléter les recettes issues de la vente des calendriers depuis plusieurs années.
- **D'APPROUVER** ce soutien financier.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et notamment faire procéder au virement bancaire correspondant.

RÉSULTAT DU VOTE :

27 pour

Arrivée de M. Laurent CHARNAY à 20h20.

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Nadine JANON MENZILDJIAN